

Programme mondial de parrainage de client 2018

Conditions générales

1. Aperçu

- 1.1 Ces conditions générales (« **Conditions générales** ») s'appliquent aux produits suivants : bureaux, bureaux virtuels ou espaces de coworking et bureaux de secours. La gestion du courrier, la permanence téléphonique et l'adhésion n'entrent pas dans le cadre du parrainage.
- 1.2 La soumission d'un parrainage à l'une des marques suivantes : Regus et Spaces, implique l'acceptation de nos conditions générales. Regus et Spaces se réservent le droit de modifier ou d'annuler ces conditions à tout moment et sans préavis.
- 1.3 Le programme de parrainage de client est réservé aux clients existants de l'une des marques suivantes : Regus et Spaces
- 1.4 Les employés de l'une des marques susmentionnées et leur famille immédiate ne sont pas autorisés à participer au programme de parrainage de client.
- 1.5 Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans.
- 1.6 Dans ces conditions générales : « **Vente conclue** » correspond à une vente lors de laquelle (i) le client a signé un contrat de service (un « **Contrat** ») et (ii) a payé sa facture initiale.

2. Parrainage

- 2.1 Nous indemniserons un client existant en échange du parrainage de nouveaux clients qui mèneront à la conclusion d'une vente.
- 2.2 Suite à la conclusion d'une vente, le parrain sera récompensé sous la forme de chèques-cadeaux (la « **Récompense** »). Conformément à la clause 2.3, la Récompense sera équivalente à 5 % de la valeur du contrat arrondie à la dizaine la plus proche sans dépasser 1 000 £.
- 2.3 Si le parrain signe un accord mensuel, la Récompense sera calculée sur une valeur contractuelle équivalente à une valeur sur six mois et sera versée trois mois après le début du contrat du parrainage.

3. Soumissions du parrainage

- 3.1 Au moment de leur soumission, toutes les demandes doivent être vérifiées : le Contrat doit être validé avant l'octroi d'une quelconque récompense.
- 3.2 Cette offre n'est pas cumulable avec les autres offres.
- 3.3 Les demandes passant par les canaux existants ne seront pas éligibles au programme de parrainage.
- 3.4 Un parrainage ne sera accepté que s'il (i) correspond à une nouvelle demande, (ii) transite par la page d'accueil dédiée, (iii) aboutit à la conclusion d'une vente et (iv) n'a jamais été entré dans notre



International Workplace Group

système de ventes avant ce parrainage. Aucun parrainage ne peut être réalisé de manière rétrospective. Les renouvellements et les extensions de contrat sont exclus.

4. Conditions de paiement des récompenses

- 4.1 Les parrains ne peuvent obtenir leur Récompense qu'une fois que la personne parrainée a signé un Contrat, réglé la caution dans son intégralité et qu'elle est cliente Regus ou Spaces depuis une durée minimale de 30 jours.
- 4.2 Si le client met fin aux services souscrits ou résilie son contrat avant 30 jours, l'offre n'est plus valable et aucune Récompense ne sera versée.
- 4.3 Pour obtenir une Récompense, le parrainage doit aboutir à la réception des Conditions générales dûment signées, sous la forme de notre Contrat pour le service concerné, ainsi qu'à l'encaissement de la caution pour ledit service.
- 4.4 Dans les cas où une même personne/société est parrainée par plusieurs clients, seul le premier parrainage reçu est éligible à la Récompense.
- 4.5 Les parrainages ne sont pas autorisés pour une société sœur ni pour un collègue de la même société.
- 4.6 La Récompense est telle qu'indiquée et ne peut pas être échangée contre de l'argent. Nous nous réservons le droit de remettre des récompenses alternatives d'une valeur à peu près équivalente.
- 4.7 Nous ne pouvons fournir aucune information ni Contrat signé en vertu de nos obligations de confidentialité envers nos nouveaux clients.
- 4.8 Nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment et sans préavis.
- 4.9 Ni le programme ni les avantages en découlant ne créent, ne constituent ou n'entraînent aucun droit légal ni contractuel des membres contre Regus et Spaces.
- 4.10 Cette offre est imposable. Les personnes et les revendeurs participant ont la responsabilité de déclarer tout prix aux autorités fiscales compétentes si nécessaire et de s'acquitter de toute taxe liée à l'obtention de ces prix.
- 4.11 En vertu de la législation sur la protection des données en vigueur dans les différents pays, nous avons l'obligation d'attirer votre attention sur le fait qu'en participant au programme de parrainage de client, et afin que Regus et Spaces puissent respecter leurs obligations dans le cadre dudit programme, vous acceptez et autorisez expressément que les marques susmentionnées, leurs filiales et tout agent tiers désigné, à prendre connaissance et à conserver les informations personnelles que vous aurez fournies dans le cadre du programme. Nous avons besoin de ces informations pour traiter vos commandes, vous informer de leur statut, vous faire parvenir toute question et adapter le programme de parrainage en fonction de vos commandes. Aucune autorisation d'utilisation à d'autres fins n'est octroyée.